

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_099
COMPTES DE GESTION 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	6	4	43

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL donne procuration à Madame Sarah SALAH-ALY, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_099

COMPTES DE GESTION 2025

Il vous est présenté, pour approbation, les comptes de gestion 2025 du Comptable public concernant les budgets suivants de l'EPCI :

- le budget principal
- le budget annexe de la ZA Paniandy
- le budget annexe du Pôle Bois
- le budget annexe du Photovoltaïque
- le budget annexe de l'eau potable
- le budget annexe de l'assainissement collectif
- le budget annexe de l'assainissement non collectif.

Après avoir procédé aux contrôles, il a été constaté une parfaite concordance des valeurs entre les comptes de gestion du comptable public et les comptes administratifs de la Cirest,

Aussi, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes de gestion 2025 de Monsieur le Comptable public, conformément aux documents comptables joints en annexe, pour :

- le budget principal
- le budget annexe de la ZA Paniandy
- le budget annexe du Pôle Bois
- le budget annexe du Photovoltaïque
- le budget annexe de l'eau potable
- le budget annexe de l'assainissement collectif
- le budget annexe de l'assainissement non collectif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour le débat et l'arrêt du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1-relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 42 « Pour »,
1 « abstension »**

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 974-249740093-20260610-2026_C_099-DE



**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER